



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 24/11/2023

Transmise au contrôle de légalité le : 27 novembre 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20231124-lmc1227133-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 27/11/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2023

N° 2023/551/S

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles à 4 associations au titre de la solidarité et signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'association "Amitiés Cité - UDV"

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	13

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Laurent JEROME donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Virginie PIN donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Christophe MORENO donne pouvoir à Madame Valérie MONDONE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Brigitte GENETELLI donne pouvoir à Monsieur Emilien LEONI, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Romain PELISSOU

Dans le cadre de sa politique menée en matière de solidarité et d'action sociale, la Ville de Toulon développe une politique de soutien en faveur des associations locales œuvrant dans ces domaines.

En raison du contexte actuel lié notamment à l'inflation des prix des denrées et à l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, plusieurs associations ont sollicité un soutien exceptionnel de la Ville de Toulon.

Il est ainsi proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles aux 4 associations présentées dans le tableau ci-dessous afin de soutenir leurs actions et leurs efforts accrus en matière de solidarité ainsi que leurs interventions sociales auprès des plus démunis sur la base des crédits inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023.

Nom association	Montant	Tiers	Objet de la demande	Engagement
Les Restaurants du Cœur (2645)	10 000 €	70103	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000064
Banque alimentaire (2608)	5 000 €	15263	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000063
Secours catholique (2632)	5 000 €	71080	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000065
Amitiés Cité – UDV (2598)	5 000 €	64713	Aide en fonctionnement (accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires)	P800000062
TOTAL	25 000 €			

Par ailleurs, une convention de subvention ayant déjà été conclue entre la Ville de Toulon et l'association « Amitiés cité – UDV » pour l'année 2023, il convient d'autoriser la signature d'un avenant n°1 à cette convention.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 24 novembre 2023,

Oùï l'exposé de Madame Dominique ANDREOTTI, 8ème Adjoint au Maire : ACTIONS SOCIALES ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 8 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 novembre 2023,

Considérant l'intérêt général local des actions que se proposent de réaliser respectivement les associations sollicitant en l'espèce une subvention de la Ville de Toulon.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 4 associations listées ci-dessus, pour financer leur activité de solidarité, pour un montant total de 25 000 €,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention 2023 entre la Ville de Toulon et l'association « Amitiés cité - UDV »,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution de subventions exceptionnelles à 4 associations au titre de la solidarité et signature de l'avenant n.1 à la convention avec l'association "Amitiés Cité - UDV"

Date de transmission de l'acte : 27/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/11/2023

Numéro de l'acte : lmc1227133 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20231124-lmc1227133-DE

Date de décision : 24/11/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions